

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente,
Sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2021

PRESENTS : Mrs et Mmes VIGNAULT, FAZILLEAU, DESESSARD, LARCHER Adjoints,
BRUNET, SICOT, BOUCHET, ROBINEAU, ROUVREAU, MARTIN, PIET, ROUSSEAU
(arrivé à partir du point neuf de l'ordre du jour), JASMIN et INGUENEAU (arrivée à partir du
point deux de l'ordre du jour)

Monsieur JASMIN David a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

➤ CANTINE : TARIFS RENTREE 2021											
CANTINE 2020											
RECETTES					DEPENSES						
					Achats denrées					12 379,86 €	
3 489	tickets	à	3,00 €		10 467,00 €					Produits d'entretien	1 080,86 €
4 397	tickets	à	3,10 €		13 630,70 €					Petit matériel	167,52 €
vente tickets enfants				SOUS-TOTAL	24 097,70 €					Salaires + Charges :	47 078,36 €
										Gaz	1 246,64 €
										Electricité	1 452,88 €
										Eau et Assainissement	742,81 €
					336,60 €					Vêtements	162,24 €
					397,40 €					Ordures ménagères	191,80 €
					262,00 €					Qualyse	657,47 €
										Achats de Tickets	316,32 €
										Maintenance et dépannage	834,42 €
										Téléphone	385,20 €
										Travaux	
					TOTAL					TOTAL	66 696,38 €
										DIFFERENCE DE :	
										-41 602,68 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de la rentrée scolaire 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents, décide que :

- Le prix du ticket de repas sera de 3,10 Euros à compter de la rentrée de septembre 2021.
- Les stagiaires et les instituteurs se verront facturer leurs repas au prix unitaire de deux tickets
- Le personnel communal et le personnel communautaire employé à l'école ou à la cantine se verront facturer leur repas au tarif de 3,60 Euros à compter de la rentrée de septembre 2021.
- Pour les enfants ayant des allergies à la nourriture dont les parents fournissent les repas complets, il sera demandé un ticket repas par semaine (4 repas).

Monsieur le Maire ajoute qu'il va falloir réfléchir à l'avenir de la cantine car Mme PAIN Monique qui fait les repas part en retraite en mars 2023. Est-ce que nous recherchons quelqu'un qui cuisinera aussi les repas ou bien un autre procédé (livraison de repas préparés).

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GATINE :**

▪ **AVENANT CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A TITRE GRATUIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX AFFECTES A L'EXERCICE DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

VU l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 02/02/2021, approuvant la convention de prestation de services à titre gratuit, relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune et affectés à l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, la Communauté de communes a confié cet entretien à la Commune, aux termes d'une convention conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger cette convention par voie d'avenant, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant de prolongation de la convention de prestation de services à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

▪ **CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS DE BUREAUTIQUE, INFORMATIQUES ET RESEAU**

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera

chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

➤ **ACHAT DE PANNEAUX LIEUX-DITS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des panneaux de signalisation pour divers endroits de la commune (lieux-dits, limitations, indications, préventions...) car certains sont illisibles ou disparus. Il présente les devis de Signaux Girod, SES et Signaclic, le moins chère est Signaux Girod à La Crèche (79) de 403,96 € HT.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte le devis le devis Signaux Girod à La Crèche (79) de 403,96 € HT pour l'achat de panneaux de signalisation pour divers endroits de la commune.
- Décide que cet achat sera inscrit au budget en Investissement à l'opération 230 (signalétique)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire d'acheter un nouveau nettoyeur haute pression thermique, l'autre ayant beaucoup trop de réparation et il présente la facture de l'entreprise Billy à Courlay (79) de 1 931,00 € HT.

L'entreprise Billy avait effectuée les travaux de réparation sur l'autre et nous avait contacté pour nous informer qu'il faudrait changer plusieurs pièces les unes après les autres. Elle nous a donc proposée de nous rembourser les factures de réparation contre l'achat d'un matériel neuf chez eux.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte de mandater la facture de 1 931,00 € HT de l'entreprise Billy à Courlay (79) pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique en Investissement à l'article 2188 opération 236 (matériel)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **ACHAT D'UN COUPE-BORDURE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un coupe-bordures débroussailleuse, plus petit et plus léger pour les petits travaux d'entretien et il présente les devis de la SARL BROSSARD Motoculture et de SGR Vert Loisirs, l'un pour du un coupe-bordures thermique (159,00 € TTC) et l'autre pour une débroussailleuse à batterie (737,99 €TTC)

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte le devis le devis de la SARL BROSSARD Motoculture à Parthenay (79) de 127,17 € HT pour l'achat d'un coupe-bordures débroussailleuse.
- Décide que cet achat sera inscrit au budget en Investissement à l'opération 0236 (matériel)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

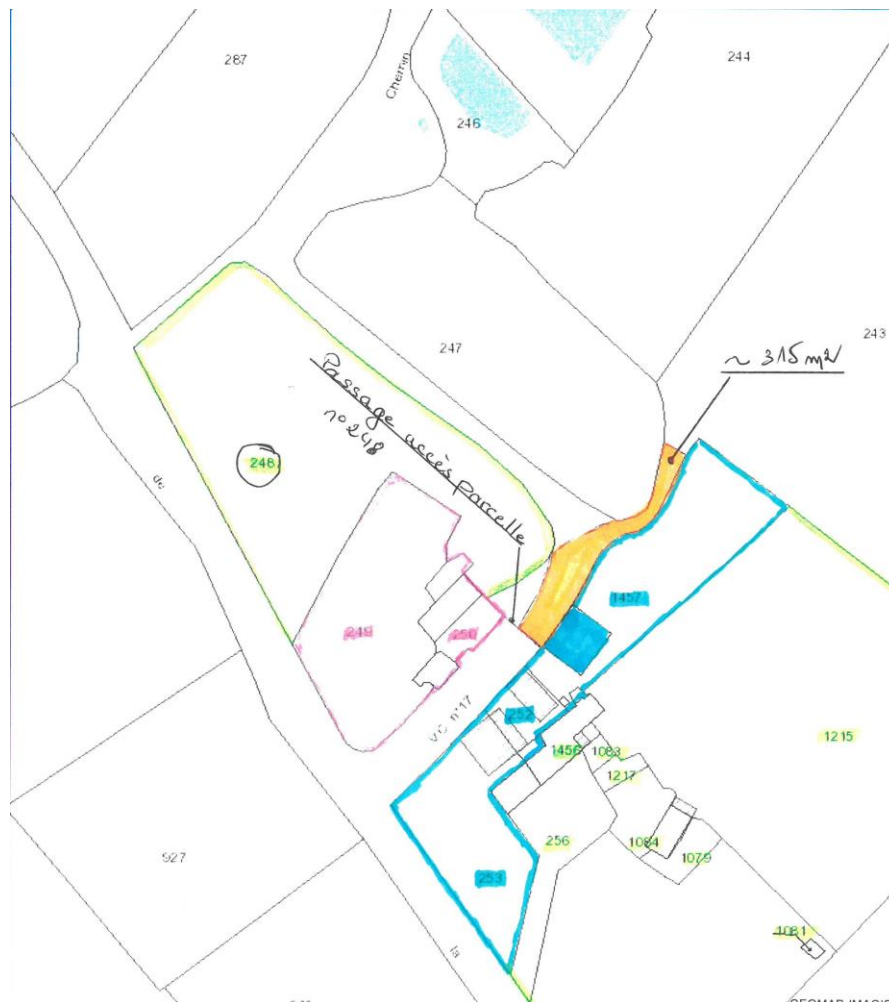
➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021 et explique à l'assemblée que la Voie Communale n°17 dite de la Verdoisière dessert la maison située parcelle

A1457 et les propriétaires souhaitent utiliser une partie de celui-ci. Il propose de mettre à la disposition une partie de la VC n°17 dite de la Verdoisière (environ 315 m²) aux propriétaires de la parcelle A1457.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de mettre une partie de la VC n°17 dite de la Verdoisière (environ 315 m²), à la disposition des propriétaires de la parcelle A1457.
- Ajoute qu'une convention sera signée pour une durée de 99 ans à titre gracieux.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer et signer toutes les opérations administratives et techniques pouvant s'y rapporter.

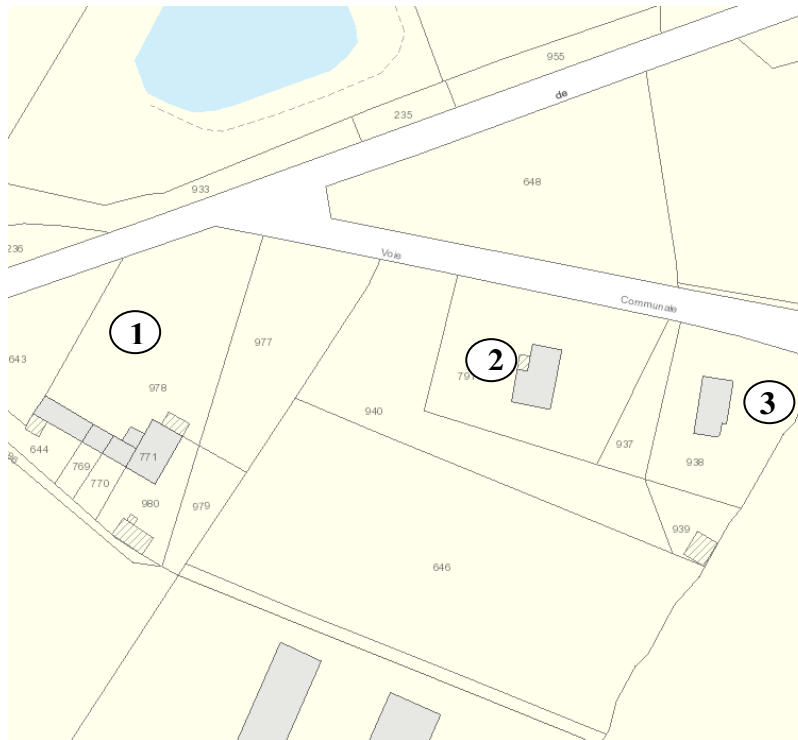


➤ NUMEROTATION VILLAGES LA PETITE VERDOISIÈRE, MILLEROSSES ET LE ROCHER

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à une demande des habitants dans ces lieux-dits, il est souhaitable d'attribuer des numéros aux parcelles et habitations des villages de la Petite Verdoisière, Millerosses et Le Rocher.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Accepte de numéroter les parcelles et habitations des villages de la Petite Verdoisière, Millerosses et Le Rocher.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.



➤ **ACHAT DE MANGES DEBOUT**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter des tables mange-debout qui pourraient servir pour les manifestations communales, pour les associations, pour la salle polyvalente, ...et il présente les devis de DPC à Bressuire (79) de 61,62 € HT l'unité (+ l'éco contribution) et Manutan Collectivité de 95,00 € HT l'unité.

Après en avoir délibéré (1 abstention et 14 votes pour), le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- Accepte l'achat de tables mange-debout qui pourraient servir pour les manifestations communales, pour les associations, pour la salle polyvalente, ...
- Décide d'acheter 10 tables mange-debout pour un montant de 624,20 € HT à DPC à Bressuire (79), cet achat sera mandaté en Investissement à l'opération 0236 (matériel)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les tables seront stockées à l'ancienne mairie.

➤ **TARIFS LOCATION TABLES MANGE-DEBOUT**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer les tarifs de location des tables mange-debout à compter du 15 juillet 2021 aux associations communales, aux habitants de la commune et aux particuliers qui louent la salle polyvalente communale.

Après discussion, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votants,

- Fixe les tarifs de location des tables mange-debout comme suit : 5 € par table mange-debout
- Ajoute qu'une caution de 100 € sera demandée pour toute location.

➤ **ACHAT D'ABRIS DE TOUCHE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de changer les abris de touche du terrain de football suite à la réfection total de celui-ci et il présente le devis de la SARL Guy Limoges à Oulmes (85) de 2 525,00 € HT (2 abris de touche).

Après en avoir délibéré (2 abstentions et 13 votes pour), le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- Accepte l'achat de deux abris de touche à la SARL Guy Limoges à Oulmes (85) pour 2 525,00 € HT
- Décide que cet achat sera mandaté en Investissement à l'opération 0270 (terrain de football)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ PROPOSITION CLOTURE DU BUDGET DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la DGFIP :

« Je constate que votre commune dispose d'un budget annexe CCAS pour lequel en 2019 ont été émis 5 mandats et 2 titres, et en 2020, 4 mandats et aucun titre.

Compte tenu de la quasi absence d'opérations et comme l'autorise la loi depuis le 01-01-2016, vous avez la possibilité de supprimer ce budget.

Je me permets de souligner l'intérêt mutuel à éviter à chacune des parties des redondances de travaux qui peuvent être facilement levées tout en maintenant bien sûr l'action sociale au sein de votre collectivité.

Je vous remercie de m'indiquer si dans ce cadre vous envisagez de prendre une délibération afin de clôturer ce budget pour le 1er janvier 2022.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations.

Bien cordialement

Laurent BALAVOINE »

La confidentialité de certaines décisions individuelles pourra-t-elle continuer à être assurée ? Oui. Avant d'aborder les questions à caractère confidentiel, notamment sur des situations individuelles, le conseil municipal peut décider, à la demande d'au moins trois membres du conseil municipal ou du maire, de se réunir à huis clos. Cette décision doit être prise à la majorité absolue. Une fois adoptée la délibération concernée par le huis-clos, le conseil municipal reprend son régime habituel pour les autres points inscrits à l'ordre du jour. En tout état de cause, aucun nom de bénéficiaire ne doit apparaître sur la délibération.

Vu les recommandations préfectorales demandant aux petites structures de dissoudre le CCAS communal,

Vu les recommandations du comptable public de la trésorerie de Parthenay-Gâtine,

Le Conseil Municipal dûment convoqué à cet effet et après en avoir délibéré (1 vote contre, 1 abstention et 13 votes pour), décide de dissoudre le CCAS communal à compter du 31 décembre 2021.

Toutefois afin de continuer à suivre certains dossiers, une commission sociale est créée à cet effet dont sa composition est l'ensemble du conseil municipal en exercice.

➤ DIVERS

○ *Commissions Communauté de Communes Parthenay-Gâtine*

Afin de répondre aux demandes exprimées par certains élus, la CCPG propose de modifier la composition des commissions en fonction des souhaits émis par les élus communautaires et communaux.

Ainsi, si des élus souhaitent intégrer une nouvelle commission communautaire et/ou vous retirer d'une commission, il faut le signaler ce soir.

Confirmations et modifications à effectuer pour les élus d'Azay sur Thouet :

COMMISSION « Développement économique industriel et artisanal » : Pas de changement : Jean-Michel RENAULT

COMMISSION « Développement économique agricole et agroalimentaire » : Changement : Jean-Michel RENAULT remplace Damien ROUSSEAU

COMMISSION « Jeunesse et citoyenneté » : Pas de changement pour David JASMIN et Laure VIGNAULT - Changement : Corinne MARTIN remplace Nathalie SICOT

COMMISSION « Inclusion environnementale aux politiques publiques » : Pas de changement : James BRUNET et Patrice FAZILLEAU

COMMISSION « Enfance et scolaire » : Pas de changement : Julien PIET et Laure VIGNAULT

COMMISSION « Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel » : Changement : Patrice FAZILLEAU remplace Corinne MARTIN

COMMISSION « Solidarité, santé et petite enfance » : Pas de changement : Tony LARCHER et Nathalie ROBINEAU

COMMISSION « Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique » : Pas de changement : Corinne MARTIN et Christelle ROUVREAU

COMMISSION « Ressources humaines » : Pas de changement : Laure VIGNAULT

COMMISSION « Projet de territoire » : Pas de changement : Patrice FAZILLEAU

COMMISSION « Coopération territoriale » : Pas de changement : Jeanne DESESSARD

COMMISSION « Transparence de la vie publique, place des usagers, accessibilité et gouvernance » : Pas de changement pour Jeanne DESESSARD, Christelle ROUVREAU n'est pas dans la liste mais en fait parti

COMMISSION « Assainissement et cycle de l'eau » : Pas de changement : Jean-Michel RENAULT

COMMISSION « Finances et optimisation financière » : Pas de changement : Tony LARCHER et Jean-Michel RENAULT

○ Réponse mandataire judiciaire pour Licence IV

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du mandataire judiciaire pour la proposition du Conseil Municipal :

« Monsieur le Maire,

Je vais présenter une requête au juge-commissaire aux fins d'autoriser la vente.

Je donnerai un avis favorable au prix de 3.000 €.

Cordialement,

SELARL ACTIS MANDATAIRES JUDICIAIRES »

○ Invitation Festiv'Azay

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Festiv'Azay qui a été transmis par mail à tous les élus.

Il propose que la commune offre l'apéritif pour cette journée. Accord de l'assemblée.

Festiv'Azay
Comité des fêtes d'Azay sur Thouet



Mr le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux

Cette année encore, notre Azay en fête n'aura pas lieu, en effet au vu de certaines normes sanitaires qui nous sont imposées ou pourraient nous l'être au dernier moment, nous avons pris la décision de ne pas nous engager cette année.

Notre week-end étant réservé, nous vous proposons de venir déjeuner avec nous le dimanche 29 août 2021. Ce moment simple et convivial serait pour nous tous l'occasion de nous rencontrer et de rencontrer les autres bénévoles des différentes associations de notre commune pour repartir sur une année 2022 des plus engagée et solidaire.

Nous nous retrouverions aux abords de la salle des fêtes pour 12h00, en extérieur si le temps le permet autour d'un apéritif, puis d'un repas. Une participation de 5 € par personne à partir de 7 ans vous sera demandée, c'est l'option la plus simple que nous avons retenue plutôt que chacun emmène son pique-nique. N'oubliez pas vos couverts (ustensile, assiette, verre) pour le repas, vos boules de pétanque, molky ou jeu de carte pour poursuivre l'après-midi.

Pour que cette journée soit réalisable, nous comptons sur vous, vos conjoints et enfants (si il y en a. 😊) car nous savons que jusque-là, votre aide et celle de vos collaborateurs élus ont souvent eu un rôle important dans nos différents événements.

Pour ce faire, il nous faudrait votre réponse au plus tard le 15 août (réponse négative ou positive), soit par email : festivazay@gmail.com ou par téléphone ou sms 0672146967 (Jean-Charles) 0643282431 (Stéphanie), ou de vive voix envers un des membres de notre association, soit Stéphanie Baudry, Sonia Cantel, Corinne Martin, Marie-Hélène Renault, Philippe Grimault, José Mendes, Jean-Charles Jamin et Bérénice Frail (0622988990), en y indiquant le nom et le nombre d'adultes et enfants présents pour cette journée.

C'est avec un grand plaisir que nous vous retrouverons.

Toute l'équipe de Festiv'Azay



- **Le Mag de l'été**

Les Mags sont transmis aux élus pour distribution.

- **Repas des personnes de plus de 65 ans : 20 novembre 2021 + animation**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire venir quelqu'un pour une animation et quel genre ? Avis favorable de l'assemblée, voir pour un musicien ou un magicien.

Mmes DESESSARD, ROBINEAU, SICOT et INGUENEAU iront préparer le menu au Barcelos (en septembre)

- **Commission jeunesse**

Madame VIGNAULT Laure donne le compte rendu de la commission jeunesse du 28 juin 2021 :

- **Conseil d'Ecole** :

Effectifs rentrée : 80 enfants dont 2 TPS

Classe TPS/PS/MS : TPS : 2, PS : 7, MS : 7 Soit un total de 16 élèves

Classe GS/CP : GS : 10, CP : 16 Soit un total de 26 élèves

Classe de CE1/CE2 : CE1 : 8, CE2 : 7 Soit un total de 15 élèves

Classe de CM1/CM2 : CM1 : 13, CM2 : 10 Soit un total de 23 élèves

Les enseignantes Isabelle Cerdan, Elodie Meunier, Blandine Plaisant et Simon Point restent sur l'école à la rentrée prochaine.

Activités : Projet Rugby, Projet piscine (Pour préparer Paris 2024, les piscines proposent une séance exceptionnelle pour vivre des Olympiades Aquatiques, l'objectif est de faire vivre un moment ludique et sportif aux élèves tout en les immergeant dans l'esprit des Jeux Olympiques, en préparation aux JO de Paris 2024), Projet Diff'art, ...

Fête de l'école le 4 juillet (hier), l'APE et la directrice ont apprécié la présence de nombreux élus.

Quelques travaux à faire : difficultés rencontrés transmises à Jean-Michel PRIEUR, une commission va être créée à la CCPG.

- Groupement de jeunes sur la commune : création d'un Conseil Municipal de jeunes ou une juniors association ou intégrer des jeunes dans la commission jeunesse du Conseil Municipal

Cibler les 10-11 à 15-16 ans (collégiens)

Rendez-vous le 15/09 à 19h à Ménigoute avec la juniors association et les référents jeunesse pour voir comment ils fonctionnent et rencontrer les jeunes.

Une réunion pour les jeunes d'Azay sera faite pendant les vacances de la Toussaint.

Voir pour faire participer les jeunes au repas des + de 65 ans.

- **Nouveau container à verres mis en place par le SMC**

Un nouveau container à verres a été mis en place rue des Chênes la semaine dernière. Cette décision avait été prise en Conseil Municipal.

Plusieurs plaintes des voisins ont aussitôt été déposées en mairie : dangereux à cause des morceaux de verres, problèmes guêpes et mouches, lieu où les enfants jouent, maladie pour un élevage de pigeons, ...

Voir pour le mettre à un autre endroit, le SMC attend notre décision pour le déplacer.

- **Location salle du 31/12/2021**

Depuis plusieurs années, la salle n'était plus louée le 31/12 à cause du voisinage qui s'était plaint du bruit. Une demande de location a été fait pour cette année, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Avis favorable de l'assemblée pour la location.

- **Samedi 03/07, les arbres ont été plantés pour les enfants nés en 2020**

- **Remerciements de Monsieur FAZILLEAU pour la participation des élus à la Journée Citoyenne**
- **Monsieur BRUNET James donne le compte rendu de l'assemblée Générale du SIEDS :**
- **Prochaines réunions de Conseil Municipal les : 07/09, 05/10, 02/11 et 07/12**